



**Paris, le 24 octobre 2024**

## **Pour la DPJJ, le dialogue social c'est comme le latin, une langue morte !**

C'est officiel, à la PJJ rien n'a changé. Pire, l'administration nous annonçait un renouveau du dialogue social avec toutes les bonnes intentions. Force est de constater qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire.

Ce jour, se tenait le CSA de repli du 28.11.2024 avec comme ordre du jour la charte de déontologie, pour avis, ainsi que le bilan du PSN 2023/2024, pour débat.

En ouverture des débats de cette charte, l'administration nous annonce avoir envoyé ce document au conseil de déontologie du ministère de la justice - jusque là tout va bien - lequel a fait des amendements, que l'administration a intégré dans un nouveau document.

**Problème, l'administration ne nous a pas envoyé ce nouveau document dont les amendements sont arrivés seulement...vendredi soir.**

**Au lieu de décaler ce CSA, la DPJJ tente de transformer cette instance en audience multilatérale** en nous proposant de recueillir nos avis, malgré l'absence et le boycott initial de deux autres OS qui n'ont pas été informées de ces modifications.

Vous avez dit dialogue social ?

Nous sommes des syndicalistes et travaillons collectivement au sein de nos organisations respectives pour apporter nos réflexions, nos analyses, nos revendications propres et une perspective qui prennent en compte la réalité de terrain au regard de chaque thématique abordée.

L'administration se moque donc non seulement du protocole de ses instances mais aussi de tout le travail de préparation qu'engendent de tels sujets !

**D'un commun accord, les membres présents de nos différentes délégation ont décidé de quitter cette instance.**

**SNPES/PJJ FSU, UNSA SPJJ et CFDT Interco Justice**